

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2022-58 du 28/01/2022 fixant le montant de la base d'évaluation pour la détermination des plafonds de non-assujettissement de certains avantages ou éléments de rémunération

(Journal de Monaco du 4 février 2022).

(Abrogé à compter du 1er mai 2022 par l'arrêté ministériel n° 2022-249 du 11 mai 2022 . – Voir ce texte).